



LES EMPLOIS AIDÉS AU CŒUR DES POLITIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Alors que le gouvernement a demandé aux agences de Pôle emploi en France de ne pas renouveler les emplois aidés arrivant à leur terme et de réduire leur nombre en 2017/2018 (293 000 pour 2017 contre 459 000 en 2016 pour finir à 200 000 en 2018) ;

Alors que dans un entretien dans le Point, le président a déclaré à propos des emplois aidés qu'il s'agit d'une « *subvention déguisée vers les collectivités locales ou le secteur associatif* », dénonçant une « *politique conjoncturelle, quand elle n'est pas clientéliste* » ;

Alors qu'une étude de la DARES de 2017 conclut : « *L'utilisation des contrats aidés, notamment dans le secteur non marchand, peut soutenir l'emploi à court terme. Accroître le nombre de contrats aidés en période de ralentissement économique a des effets favorables sur l'emploi et le chômage* » ;

Les employeurs du spectacle vivant subventionné se posent la question de la pleine conscience qu'aurait l'exécutif du rôle joué par ces femmes et ces hommes bénéficiant d'un contrat aidé sur la pérennisation des emplois et des dispositifs dans le secteur culturel (soutien à la création, éducation artistique et culturelle notamment), alors même que les modalités du FONPEPS ne permettent pas d'accompagnement aux emplois structurants.

L'injonction paradoxale consistant à demander aux acteurs culturels d'assumer toujours plus de missions (notamment plus d'éducation artistique et de lien aux territoires) avec moins d'emplois aidés, dans un contexte de fragilité budgétaire accrue, ne nous paraît pas soluble.

Ainsi, nous demandons à ce que la décision du gouvernement soit reconsidérée pour le secteur non marchand que nous représentons.

Paris, le 7 septembre 2017